



Engagement de souscription à la SCIC Clinique de La Chesnaie

Bulletin valable jusqu'au 01 juillet 2023

Un pont entre la psychothérapie institutionnelle et la société coopérative

Je soussigné.e,

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone _____ Courriel _____

À compléter pour les personnes morales

Agissant en qualité de _____

Dénomination _____ Forme juridique _____

Siège social _____

N° SIRET – RCS _____ Code APE _____

Le présent bulletin permet de formuler un engagement de souscription au capital de la société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme (SCIC-SA) à capital variable qui succédera à l'Association de préfiguration *Les Amie.s de la Chesnaie*, constituée en assemblée générale le 15 avril 2022, déclarée auprès de la préfecture de Blois sous le numéro d'identification W411008543 et publiée au Journal Officiel du 26 avril 2022, dont le siège social est à la Clinique de Chailles 41120 Chailles. **Votre souscription sera à confirmer et à libérer après la conclusion de l'offre de reprise de la clinique.**

Déclare souscrire

_____ part(s) de 100 € de valeur nominale de ladite société sous statuts SCIC = _____ €

Tout sociétaire peut récupérer son investissement sur demande sans intérêt, en évitant si possible les retraits pendant les 7 premières années.

Pour les salarié.e.s et médecins de la clinique l'engagement de souscription peut se faire en deux temps : un premier versement à la création de la SCIC, puis un paiement différé prélevé mensuellement sur 5 ans. Le paiement différé ne doit pas dépasser le montant de la somme versée initialement.

Pour les personnes morales engagement de souscription à partir de 10 parts, sauf exception pour les Clubs Thérapeutiques, les associations culturelles et les GEM (Groupes d'entraide mutuelle).

Paiement possible par chèque à l'ordre des *Amie.s de La Chesnaie* ou par virement bancaire :

Banque : Crédit Agricole Val de France – **IBAN** : FR76 1440 6013 1090 0234 5622 175 – **BIC** : AGRIFRPP844

Pièces à joindre à ce bulletin : copie de la pièce d'identité pour une personne physique, statuts pour une personne morale (+ extrait K-Bis pour une société)

En tant que sociétaire, je pense relever de la catégorie suivante :

Salarié.e et médecin de la clinique

Sympathisant particuliers

Collectivité locale

Représentant des bénéficiaires

Sympathisant personne morale

Je reconnais par le présent bulletin adhérer au projet d'objet social de la future coopérative, déclare suivre l'élaboration du projet de statuts et conserver une copie du présent bulletin d'engagement de souscription. Un certificat de parts me sera remis après confirmation et libération de ma souscription.

L'absence de création de la SCIC au 1^{er} juillet 2023 entraînerait la restitution de la somme versée dans son intégralité.

Date :

Signature :



La future SCIC Clinique de La Chesnaie

La SCIC de La Chesnaie se donne pour objectif de pérenniser les pratiques issues du mouvement de la **psychothérapie institutionnelle** et les renouveler au fil du temps, notamment avec les méthodes de **collégialité** mises en œuvre dans la **coopérative**.

Nous pensons que nous pourrions d'autant mieux **exercer le cœur de notre métier de soignant** que nous serons aussi impliqués comme **co-sociétaires**.

Principales caractéristiques et intérêts de la SCIC Clinique de La Chesnaie

La SCIC est une société coopérative fondée sur le multi-sociétariat. C'est à dire qu'elle regroupe différentes catégories de co-sociétaires en fonction du lien qui les unit à La Chesnaie : salarié.e.s et médecin de la clinique, représentants des bénéficiaires, sympathisants individuels, personnes morales, collectivités locales.

Chaque année les co-sociétaires se réunissent lors des Assemblées Générales pour voter les grandes orientations de l'entreprise, élire plusieurs membres du Directoire de la Clinique, et les membres du Conseil d'Administration. Chaque sociétaire peut s'exprimer en votant dans un collège en fonction de son lien à l'institution (soignant, sympathisant individuel, etc.). Le vote des sociétaires est comptabilisé dans chaque collège sur la base d'une personne égale une voix, et ce quel que soit le montant de sa contribution au capital social. Le total des voix exprimées dans les collèges est ensuite pondéré en fonction du poids de vote associé à chaque Collège de sociétaires au sein de la SCIC.

La SCIC garantit une gouvernance concertée, une vie démocratique enrichie par le multi-sociétariat, qui lui-même participe à une recherche collective de l'intérêt général au-dessus de l'intérêt particulier. La SCIC permet à La Chesnaie d'accéder à une implantation locale renforcée, à des relations de partenariat consolidées. La Coopérative implique aussi le réinvestissement de plus de la moitié des bénéfices dans l'entreprise, et assure des retombées économiques non-délocalisables au service des méthodes du mouvement de la psychothérapie institutionnelle.

Motif de l'opération de levée de fonds

La présente opération vise à constituer le capital de départ de la future SCIC Clinique de La Chesnaie qui sera régie par la loi n°47-1775 portant statut de la coopération et les dispositions du code de commerce, et de permettre le rachat de la Clinique de La Chesnaie. La future coopérative, une fois créée, sera à capital variable, ce qui permettra une souplesse en matière d'adhésion au capital.

Cette opération porte sur des parts sociales dont la valeur nominale est de 100 €. Aucun droit particulier autre que ceux accordés normalement à tout sociétaire n'est attaché à ces parts sociales et en raison de leur qualité, ces titres ne peuvent être cédés ou remboursés que dans les conditions déterminées par le projet de statuts.

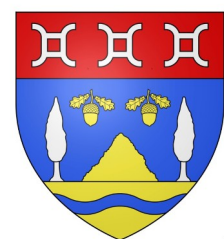
Ils nous aident à construire la SCIC de La Chesnaie



LEGICOOP



VILLE DE CHAILLES



FINACOOOP

Prométhée
Associer handicap & emploi 41



FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés

